## AR Prefecture

016-211603378-20230907-2023\_07\_09\_003-DEXTRAIT DU REGISTRE Reçu le 16/09/2023

# DES DELIBERA FIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

#### NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au En exercice Qui ont pris

part à la délibération

15

15

Date de convocation: 29/08/2023 Date d'affichage: 08/09/2023

Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme BEAULIEU Valérie, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTIOUX-DELAGE Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés: M. PETUREAU Jean-Paul, Mme BOUTET Frédérique,

Absent: M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie

#### **OBJET**: APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de plan communal de sauvegarde et détaille les missions de chacun des conseillers municipaux. Il demande alors au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde,
- Demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant et de le transmettre aux Services de la Préfecture.

Fait et délibérés en mairie, les jours, mois et an que ce dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme en mairie, le 12/09/2023

Le Maire, David CHEVALIER,

